



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE-VAL DE  
LOIRE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R24-2016-172

PUBLIÉ LE 9 NOVEMBRE 2016

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

R24-2016-11-08-001

Arrêté portant modification de la composition du Comité  
régional de l'emploi,  
de la formation et de l'orientation professionnelles et de  
son bureau

## ARRÊTÉ

portant modification de la composition du Comité régional de l'emploi,  
de la formation et de l'orientation professionnelles et de son bureau

### LE PREFET DE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE PREFET DU LOIRET

Chevalier dans l'Ordre de la Légion d'Honneur  
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite

VU le code du travail, notamment ses articles L. 6123-3, R. 6123-3-3 et R. 6123-3-5 ;  
VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Nacer MEDDAH en  
qualité de Préfet de la région Centre-Val de Loire ;  
VU l'arrêté préfectoral n°2014332-0001 du 28 novembre 2014 portant création et nomination  
des membres du bureau du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation  
professionnelles ;  
VU l'arrêté préfectoral n°2014343-0007 du 9 décembre 2014 portant création et nomination  
des membres du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation  
professionnelles ;  
VU le courrier de l'Union régionale de Force Ouvrière, en date du 6 octobre 2016 ;  
VU le courrier du Comité régional de la Confédération Générale du Travail en date du 25  
octobre 2016 ;  
SUR proposition du Secrétaire Général pour les Affaires Régionales (SGAR).

## ARRÊTE

### Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés membres du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation  
professionnelles au titre de Force Ouvrière (FO) :

- Monsieur Philippe OLIVEIRA, membre titulaire ;
- Madame Nathalie ROMA, première membre suppléante ;
- Monsieur Jany PELE, second membre suppléant.

### Article 2

Sont nommés membres du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation  
professionnelles au titre de la Confédération Générale du Travail (CGT) :

- Madame Armelle BRUANT, membre titulaire ;
- Monsieur Daniel RIVAS, premier membre suppléant ;

### Article 3

Monsieur Bruno ETIENNE est nommé membre titulaire, au sein du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles, au titre de l'Office National d'Information des Enseignements et des Professions (ONISEP).

### Article 4

Les 3) des articles 2 des arrêtés n° 2014332-0001 du 28 novembre 2014 et n° 2014343-0007 du 9 décembre 2014 sont modifiés.

### Article 5

Le secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 8 novembre 2016  
Le Préfet de la région Centre-Val de Loire  
Pour le préfet de région,  
le secrétaire général pour les affaires régionales  
Signé : Claude FLEUTIAUX

Arrêté n° 16.252 enregistré le 9 novembre 2016

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un recours gracieux, adressé à : M. le Préfet de la région Centre-Val de Loire  
Secrétariat général pour les affaires régionales  
181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX ;
- un recours hiérarchique, adressé : au(x) ministre(s) concerné(s) ;
- un recours contentieux, en saisissant le : Tribunal Administratif  
28, rue de la Bretonnerie  
45057 ORLEANS CEDEX 1.

Dans les deux premiers cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois. Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.